



Stationnement sur trottoir

Par **Zouz**, le **15/08/2019** à **20:59**

Bonjour j'ai reçu une amende de 135 euros pour stationnement tres genant sur un trottoir. C etait un dimanche a 9h20 , or je n etais pas en stationnement sur un trottoir mais en warning sur un début de rue et en arret entrain de décharger une personne. Comment et sous quel motif puis je contester pour annulation

Par **Visiteur**, le **15/08/2019** à **21:43**

Bonsoir

Difficile de se prononcer sans connaître l'endroit exact et sa configuration.

Les modalités de recours sont indiquées avec votre pv, quant au motif, vous nous l'exposez dans votre sujet.

Par **Zouz**, le **16/08/2019** à **06:05**

Pardon mais mon message ne reflète aucunement de l'égocentrisme. On est sur un site pour poser des questions sur ces probleme personnel donc j expose mon problème et oui légèrement agacé de me faire plumer sans raisons et de devoir faire 1000 démarche pour prouver ma bonne foi alors qu'il leur aurait suffit de faire leur travail comme il faut. Merci

Par **martin14**, le **16/08/2019** à **06:30**

Bonjour,

La personne que vous étiez en train de décharger pourra peut-être témoigner que vous n'étiez pas arrêté sur le trottoir ?? et que vous étiez à l'arrêt le long du trottoir ? encore que vous ne le dites pas vous-même ... ?

Par **Zouz**, le **16/08/2019** à **06:41**

Oui en effet c etait le matin de l anniversaire de ma fille et mon mari est descendu un court

instant chercher son gâteau d anniversaire et j ai attendu qui remonte , c etait un dimanche matin il n y avait personne, j etais donc en warning au milieu de la rue mais pas sur le trottoir et pas en stationnement.. mais du coup ma parole vaut t elle quelque chose contre celle d officier assermenté ?

Par **martin14**, le **16/08/2019 à 07:47**

je répète parce que vous semblez peiner à comprendre : il faut que la personne (donc votre mari) témoigne ... Ceci dit, on ne comprend pas très bien pourquoi vous vous arrêtez au milieu de la rue et pas le long du trottoir comme tout le monde et comme l'impose le code de la route ?? votre arrêt au milieu de la rue avec des warnings était incohérent et illégal ... et ce,même si il n'y a personne derrière vous ...

Par **Tisuisse**, le **16/08/2019 à 08:10**

L'arrêt, fut'il de très court instant, sur trottoir, passage piétons, piste cyclable, etc. est aussi interdit.

En fait, d'après votre récit, vous n'étiez pas à l'arrêt mais en stationnement. En effet, votre mari est descendu pour aller chercher le gâteau de votre fille, donc vous n'êtes pas repartie une fois que votre mari est parti mais vous êtes restée, donc c'est bien du stationnement, pas un arrêt.

C'est à vous de prouver, devant les juges, que vous n'étiez pas en stationnement, pas sur trottoir, etc. Autant dire "mission quasi impossible" car il vous appartient de faire la preuve formelle du contraire de ce que les agents verbalisateurs ont mentionné sur le Procès Verbal de constatation de l'infraction.

Par **janus2fr**, le **16/08/2019 à 08:59**

Bonjour,

Concernant la différence entre arrêt et stationnement, Tisuisse vous l'a expliqué, vous seriez à l'arrêt le temps de faire descendre votre mari du véhicule, vous êtes en stationnement si vous attendez qu'il revienne. (code de la route R110-2 : arrêt : immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer).

Concernant votre verbalisation, existe t-il un trottoir à l'adresse indiquée au PV ? Si non, la contestation est facile, si oui, il va vous falloir apporter la preuve que vous n'étiez pas stationnée dessus. Cette preuve ne pouvant être apportée que par le témoignage d'un ou plusieurs tiers.

Par **janus2fr**, le **16/08/2019** à **09:03**

[quote]

Pardon mais mon message ne reflète aucunement de l'égoïsme. On est sur un site pour poser des questions sur ces problèmes personnels donc j'expose mon problème

[/quote]

Vous avez pris pour vous une citation que Pragma utilise en signature (donc sur tous ses messages). Cela ne vous était pas précisément adressé.

Vous n'êtes pas la première personne qui est interpellée par cette citation, peut-être son choix n'est-il pas très heureux...